

Rapport du CEC sur l'évaluation du soutien public au thermalisme

Un rapport parlementaire d'évaluation du soutien public au thermalisme rendu public le 14 juin, conclut à son utilité dans un cadre large de santé publique et formule 21 propositions concrètes. [Décryptage.](#)

Deux poids, deux mesures

Mentionné par les parlementaires, le rapport du CNT (Conseil national du tourisme) en 2011 sur la « diversification des stations thermales » avait noté une **inégalité** entre grandes et petites stations liée notamment à leur mode de gestion (*voir le tableau ci-dessous*).

Type de gestion	Privée ou délégation de service public	Publique
Nombre	78	26
Fréquentation en 2015	5 400 curistes conventionnés (moyenne)	3 500 curistes conventionnés (moyenne)
Stratégie	Grands groupes : Chaîne Thermale du Soleil, Valvital, Eurothermes, France Thermes ou la Compagnie Lebon.	Collectivités ou communes. Exemple : Balaruc-Bains, géré par la Société publique locale d'exploitation des thermes (SPLETH) comptabilise 51 800 curistes conventionnés en 2015.

Qu'en est-il du système SISE-Eaux d'alimentation ?

Depuis l'arrêté du 5 mars 2007, l'ARS (Agence régionale de santé) dispose d'une base de données baptisée **SISE-Eaux d'alimentation** qui contient des informations (caractéristiques, propriétés) sur les eaux minérales naturelles (EMN) exploitées à l'échelle nationale.

Mettre à jour régulièrement la base

L'ARS se charge donc de mettre à jour sa base de données dès qu'une nouvelle source est exploitée ou subit une modification de captage ou d'utilisation. Malheureusement, selon le CEC, le système reste peu enrichi.

Créer une carte géographique

La simplification des démarches administratives permettrait donc de créer une carte des EMN. Par ailleurs, le rapport revendique une extension de ces normes et réglementations aux boues et aux gaz thermaux.

Les laboratoires en question

La décentralisation des laboratoires d'analyses des EMN continuent de creuser un écart entre les stations. Chaque établissement doit faire appel à l'un des 16 laboratoires reconnus par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Or le rapport déplore que ces derniers :

- > appliquent des **prix trop élevés** qui pénalisent les petits établissements indépendants ;
- > freinent la **concurrence** ;
- > soient **rachetés**, pour certains, par des opérateurs thermaux qui possèdent souvent des laboratoires internes.

Pour le CEC, il devient impératif de **revoir l'agrément des laboratoires** qualifiés pour réaliser les contrôles sanitaires.

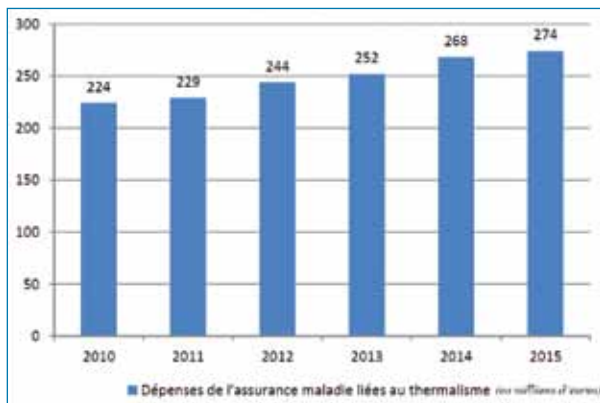
Une prise en charge fondée

En 2015, le thermalisme a coûté 273,8 millions d'euros au régime général de l'Assurance maladie. Selon le CEC, la prise en charge des cures thermales n'est pas contestable (*voir « Une » p.1*). Néanmoins, la nomenclature mériterait d'être révisée depuis sa création en 2005. Le rapport préconise :

- > un **renouvellement de la carte des soins** proposée par chaque station selon les 12 orientations thérapeutiques préexistantes afin d'intégrer de nouveaux soins ou de nouveaux équipements,
- > un **allègement des procédures de réglementation** des soins,
- > une représentation des médecins thermaux au sein de la **Commission paritaire nationale** qui définit la carte des soins afin de déterminer et d'évaluer les nouveaux soins et traitements appliqués dans les stations thermales.

Côté curistes, de nombreux éléments peuvent freiner les réservations de cures conventionnées :

- > la lenteur administrative concernant le délai de délivrance de l'accord de la prise en charge de la cure,
- > l'ajustement tarifaire pour couvrir les frais d'exploitation de l'établissement demandé au curiste ou à sa mutuelle depuis la loi de financement de la Sécurité sociale en 2014.



Pour favoriser le secteur, le rapport souhaite :

- > un **raccourcissement** du délai de délivrance de l'accord à 1 mois,
- > une définition de la **revalorisation tarifaire de responsabilité** dès la première année de la nouvelle convention thermale en 2017,
- > une **intégration** des soins thermaux dans le **panier de soins minimal** des mutuelles.

Adapter les cures

Pour bâtir un thermalisme conforme aux attentes des curistes, le rapport a mis en avant l'importance de leur satisfaction. Sur le plan national, le CEC juge de la nécessité de mener une **enquête statistique** auprès des curistes conventionnés par le CNETH, par exemple. Mais pour véritablement s'adapter à la vie moderne, le secteur thermal doit revoir les **modalités de cure** :

- > en fractionnant par exemple la durée d'une cure conventionnée - proposition qui doit être testée auprès des enfants avant, peut-être, d'être testée sur des patients adultes - ,
- > en mettant en place des cures du soir ;
- > et en organisant des soins spécifiques le dimanche pour les curistes en activité.

Séduire les étudiants en médecine

Le CEC alerte sur la pénurie inquiétante des **médecins thermaux**. En effet, selon une enquête de 2014 réalisée par le CNETH et le Syndicat national des médecins thermaux (SNMTh), sur les 840 médecins thermaux exerçant dans l'Hexagone, dont la moyenne d'âge s'élève à 59 ans,

27 % envisagent de prendre leur retraite d'ici 2020. Afin d'y remédier, le rapport propose différentes solutions :

- > le **changement de statut** du médecin thermal avec une possible salarisation,
- > la création de **maisons de santé thermales**,
- > la **validation des acquis d'expérience** (VAE). Mais avant tout, le rapport met en lumière la nécessité de réformer les cursus universitaires en enseignant, dès le **deuxième cycle**, la médecine thermique, de proposer un **diplôme interuniversitaire** d'un an et d'élaborer un **diplôme national** sur 2 ans.



Miser sur le bien-être et la santé

Afin d'ouvrir le secteur à l'étranger et au tourisme de bien-être, le rapport conseille :

- > la **création** d'un label de qualité des soins **européen** tel que la certification Aquacert,
- > le financement d'une campagne de **promotion touristique** organisée par le secteur en partenariat avec Atout France,
- > la poursuite des efforts de la part des établissements pour proposer des **offres diversifiées** relevant d'un **tourisme de bien-être** en associant santé, beauté, activités physiques et spas,
- > la participation des établissements thermaux aux différents projets d'aménagement du territoire et le financement pour le tourisme de la Caisse des dépôts et consignation.

Le rapport sur aquae-officiel.fr

MÉTHODOLOGIE

Entre les mois de janvier et de mars 2016, le CEC a audité 38 acteurs et partenaires du secteur thermal au cours de 19 audiences.

Professionnels du secteur

Thierry Dubois (CNETH) ; Claude-Eugène Bouvier (CNETH et AFRETh) ; Dr Hugues Desfour (SNMTh) ; Dr Renée-Claire Mancret (AFRETh) ; Pr Christian-François Roques (AFRETh, Institut du Thermalisme de l'université de Bordeaux) ; Pr Patrice Queneau et Pr Jean-Pierre Nicolas (Académie nationale de médecine) ; Jean-François Béraud (FTCF et ANCMT) ; Dr Olivier Dubois (SFMT) ; Céline Ohayon et Karine Dubourg (Institut du Thermalisme de l'université de Bordeaux) ; Eléonore Guérard, Jauffray Beltrando et Dr Alain Garcia (Chaîne Thermale du Soleil) ; Bernard Riac (Valvital) ; Gabriel Bellocq et Paul Audan (ANMCT) ; François Victor (Cabinet Horwath HTL).

Association de curistes

Jean-Pierre Grouzard et Martine Vaillant (FFCM).

Organismes de santé

Pr Luc Barret, Véronika Levendof et Céline Jouffroy (CNAMTS) ; Dr Jean-François Thébaut et Catherine Rumeau-Pichon (HAS) ; Michel Laforcade (ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes).

Ministères

Thomas Fatonne et Hélène Monasse (Relation Sécurité sociale, ministère des Affaires sociales et de la Santé) ; Katia Julienne (Offre de soins, ministère des Affaires sociales et de la Santé) ; Joëlle Carmès, Alban Robin, Yannick Pavageau et Nathalie Franques (prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, ministère des Affaires sociales et de la Santé) ; Michel Cazaubon et Vincent Oberto (ministère de l'Économie de l'Industrie et du Numérique).